

MARS
N°3 - 2001



INFORMATIONS VERNIER

www.vernier.ch est prêt

La communication communale a été dépoussiérée. D'une part, un nouveau logo a vu le jour. Il reprend les couleurs des armoiries en forme de V stylisé. D'autre part, un site Internet propre à

Vernier va fonctionner sous peu. Il permettra aux citoyens de prendre connaissance très rapidement des délibérations adoptées par le Conseil municipal, par exemple.

Commune de Vernier



Voici le nouveau logo de la Commune de Vernier que l'on retrouvera sur tous les supports officiels.

La revitalisation du bois de la Grille a commencé !

Depuis de nombreuses années la commune de Vernier s'intéresse à la sauvegarde du bois de la Grille.

La première étape de cette protection passant indéniablement par l'achat d'une grande parcelle en main de propriétaires privés, la commune acquit ce terrain d'environ 100'000 m² au printemps 2000.

L'automne dernier, la commune a mandaté le Bureau de Travaux et d'Etudes en Environnement – BTEE pour l'organisation et la coordination des premiers travaux de remise en état ainsi que pour l'élaboration d'un plan de gestion du site.

Un groupe de travail a également été constitué, rassemblant différents spécialistes. En plus des représentants du mandataire et de la commune, adhèrent à ce groupe le Service cantonal des forêts, de la protection de la nature et du paysage (SFPNP), le Jardin Botanique et Pro-Natura Genève.

Plan de gestion :

Afin de gérer au mieux ce milieu naturel sensible et éviter l'embuissonnement de ces vingt dernières années, il est important de procéder à des choix de gestion pour maintenir ou favoriser certaines espèces faunistiques ou botaniques.

Ce plan de gestion débute par un état des lieux répertoriant la faune et la flore présentes. Une évaluation et la définition des vocations du site permettront de déterminer les grandes lignes de la gestion et de préciser les interventions nécessaires.

Un suivi du site et un contrôle des interventions permettront d'ajuster ledit plan de gestion. Cet important travail est réalisable grâce aux soutiens scientifique et financier du SFPNP.



Arrivée de la ligne avec vue sur le chariot porteur

Travaux de revitalisation :

Les premiers travaux de revitalisation du Bois de la Grille ont débuté ce mois. Ils consistent notamment en un nettoyage général du bois dont le sol est jonché de débris tels que fougère, plastique, bouteilles, etc.

Des constructions métalliques et en béton, érigées en bordure de forêt, seront démolies par la protection civile verniole, lors d'un cours qui aura lieu au début de cet été.

Afin de permettre la régénération de la forêt, des travaux forestiers seront entrepris ces prochaines années, comprenant entre autres le traitement des lisières. Une réorganisation des cheminements et la mise en place d'une signalisation sont également prévues.

Par ailleurs, la présence de cendres empêchant le développement de la végétation, les différents foyers créés sur des aires de pique-nique sauvages seront démontés et à l'avenir les feux seront strictement interdits.

L'essentiel des travaux portera sur le débroussaillage et la reconstitution des prairies maigres. Ainsi, par ces

interventions, les prairies et les pinèdes joueront à nouveau leur rôle biologique et recréeront une certaine biodiversité dans le site.

Rappelons que le Conservatoire et le Jardin Botanique portent depuis longtemps un intérêt particulier au Bois de la Grille car il s'agit là d'un milieu botanique des plus intéressants, riche en espèces, notamment en certaines orchidées.

D'ailleurs, en 1985, ce service dressait un inventaire de la végétation naturelle et semi-naturelle de la zone du Bois de la Grille, mentionnant à cette époque déjà qu'environ 64 % de la superficie des prés maigres dudit bois étaient partiellement ou totalement embroussaillés. Durant les quinze dernières années, cette situation a encore progressé.

Outre les travaux de nettoyage, l'abatage et le débroussaillage ont également débuté ce mois en collaboration avec le Service des forêts. En l'espace de trois jours, les bûcherons ont placé un câble permettant d'évacuer les buissons et les arbres hors du site sans piétiner le sol. Ces troncs et ces branches ont ensuite été broyés à l'extérieur des milieux sensibles.

Afin d'éviter une repousse trop rapide de buissons tels que l'épine noire, une dévitalisation sera effectuée. Il s'agira d'appliquer un produit au pinceau, sur chaque coupe.

Lors de ces premiers travaux, l'un des prés maigres a déjà retrouvé sa surface initiale. D'autres interventions de ce type auront lieu chaque hiver, durant les huit prochaines années.

Les travaux d'entretien de même que différents éléments importants, tel le contrôle du comportement des promeneurs seront définis dans le plan de gestion.

Il sera indispensable, pour que le Bois de la Grille retrouve son rôle biologique, que les visiteurs se conforment au règlement communal du site, lequel sera assorti d'une signalisation adéquate installée dans tout le périmètre. Il faut en effet savoir que le piétinement intensif de certaines zones est susceptible de provoquer la



Mise en ballots des branches pour évacuation

disparition d'une espèce végétale rare.

La commune de Vernier remercie d'ores et déjà la population du soutien qu'elle apportera à ce projet environnemental ambitieux en respectant les

recommandations mises en place.

La réhabilitation de ce milieu naturel ne pourra se faire que si les promeneurs respectent ce site merveilleux.

BTEE, Y. Barzaghi

INSTITUTIONS DE LA PETITE ENFANCE DE VERNIER

Demande d'inscription pour l'année scolaire 2001-2002

Dès la rentrée scolaire du mois de septembre 2001, les institutions de la petite enfance suivantes seront gérées par la commune de Vernier

Jardins d'enfants : Trèfle-Avanchet, Trèfle-Libellules, Trèfle-Vernier,
Casse-noisette
Crèche à temps partiel : Pop-corn
Crèches : Crèche des Avanchets, Pamplémousse.

Pour la crèche des Avanchets et Pamplémousse, il n'y a pas malheureusement pas de nouvelles places ouvertes.

Par contre, pour les autres institutions (les 3 Trèfles, Casse-noisette et Pop-corn), les inscriptions auront lieu directement sur place le

vendredi 27 avril 2001 de 18h30 à 20h
et le samedi 28 avril 2001 de 10h à 12h.

Les nouveaux tarifs sont d'ores et déjà affichés dans ces institutions.

Pour toutes informations supplémentaires, vous pouvez téléphoner au service de la petite enfance n° 306.06.86.

